



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Normandie

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Maritime

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE
L'EDUCATION NATIONALE DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le 11 mai 2020

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Seine Maritime

à

Mesdames et messieurs les représentants
des personnels d'enseignement et
d'éducation, et des parents d'élèves

DSDEN
Division de
l'organisation scolaire

Chef de division
M. Hervé Mignot
Téléphone
02 32 08 99 69
Mél.
Dos76@ac-rouen.fr

**Bureau des moyens
collèges**

Dossier suivi par
Mme N. Baltarejo-Bapin

Téléphone
02 32 08 99 56/55

Mél.
dos76clg4@acrouen.fr

5 place des Faïenciers
76037 Rouen cedex

Objet : votre courrier du 9 avril

Mesdames, Messieurs

Votre courrier en date du 9 avril, relatif à la situation du collège N. Mandela, a retenu toute mon attention.

Vous avez souhaité m'alerter sur les conditions de fonctionnement de votre collège en raison du dépassement de sa capacité d'accueil.

Je prévois de solliciter au plus vite l'analyse du conseil départemental de Seine-Maritime, compétent sur la question de la sectorisation des collèges (loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales), pour ainsi aborder conjointement ce sujet et étudier les évolutions possibles sur ce territoire.

A l'issue de ce travail partenarial avec les services du département, je ne manquerai pas de communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative du collège N. Mandela et de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Mes services apporteront bien évidemment une vigilance particulière à l'évolution des effectifs sur le niveau de 6^{ème} de votre collège.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier WAMBECKE